Le droit de la chasse : pièges à éviter lors de la vente d'un bien rural

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit rural

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître les bases de la règlementation de la chasse
- Intégrer dans le formalisme et les actes à accomplir le droit de la chasse
- Conseiller le client sur ses droits et obligation

Introduction sur l'activité et l'organisation institutionnelle de la chasse

Les droits de chasse et leurs détenteurs : devoirs et obligations

Le détenteur du droit de chasse et du droit de chasser

Le droit de chasser du preneur à bail rural

Le droit de chasser consenti à un tiers

Les territoires et institutions

Les territoires de chasse (territoires privés, les enclos de chasse, les réserves de chasse et de faune sauvage, le domaine public)

Le cas particulier des Associations communales de chasse agréées (ACCA : apport volontaire ou forcé, opposition..)

Les postes fixes pour la chasse au gibier d'eau

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION LYON : 58, Boulevard des Belges 69006 LYON

Tél. +33 4 78 93 66 10– Fax : +33 4 78 94 90 55– Courriel : lyon@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Prérequis :

Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base du droit rural est conseillé.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

- Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION LYON : 58, Boulevard des Belges 69006 LYON

Tél. +33 4 78 93 66 10– Fax : +33 4 78 94 90 55– Courriel : lyon@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

- Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION LYON : 58, Boulevard des Belges 69006 LYON

Tél. +33 4 78 93 66 10– Fax : +33 4 78 94 90 55– Courriel : lyon@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr